



**Décision CODEP-CLG-2019-036232**  
**du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 août 2019**  
**portant nomination et cessation de fonction à l'Autorité de sûreté nucléaire**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes, notamment son article 16 ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-025197 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 mai 2018 modifiée portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2019-010574 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 mars 2019 portant nomination et cessation de fonction à l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2019-DC-0668 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 avril 2019 portant délégation de pouvoirs au président pour prendre certaines décisions ;

Vu la décision CODEP-CLG-2019-019672 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 25 avril 2019 modifiée portant délégation de signature aux agents ;

Sur la proposition du directeur général,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, Madame Corinne SILVESTRI est nommée directrice de la direction des équipements sous pression en remplacement de Monsieur Simon LIU, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, Madame Isabelle FOREST est nommée directrice par intérim de la direction des relations internationales en remplacement de Monsieur Frédéric JOUREAU, appelé à d'autres fonctions.

### **Article 3**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, Madame Adeline CLOS est nommée cheffe de la mission d'expertise et d'animation en remplacement de Monsieur Alain RIVIERE, appelé à d'autres fonctions.

### **Article 4**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, Madame Émilie JAMBU est nommée cheffe de la division de Nantes en remplacement de Monsieur Pierre SIEFRIDT, appelé à d'autres fonctions.

### **Article 5**

Le 2<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de la décision du 6 mars 2019 susvisée est abrogé à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

### **Article 6**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 30 août 2019

Pour le Président de l'Autorité de sûreté  
nucléaire et par délégation, le directeur général

*Signé par*

Olivier GUPTA